

Décision

Générale

colonial

Décision n° 15-389-1929 fixant la composition d'un comité chargé d'élaborer le programme de la fête de Jeanne d'Arc.

n° 15-389-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 avril 1929

Numéro JO
n° 389 du 30/04/1929

Date du numéro
30 avril 1929

VISAS

Le Gouverneur par intérim de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un comité chargé d'élaborer le programme de la fête de Jeanne d'Arc est composé ainsi qu'il suit : Président. M. Jourdain, administrateur des colonies, commandant de cercle; membres, MM. Rivière adjoint principal des services civils; Carrique, de la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien; Laplace, de la compagnie de l'Afrique orientale; Chamsan Ismaël, cad. Art. 2. — Une somme de 3.900 francs, à prélever sur l'ensemble de l'article 4 du

chapitre 13 du budget en cours est mise à la disposition du comité. Art. 3. — La présente décision sera en publiée et communiquée partout ou besoin sera.

G. COCHARD.